

4 – Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer une déclaration de travaux pour le changement de la porte de la salle polyvalente

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées (article 45).

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité à garder des espaces publics.

Vu le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu la délibération n°49-2016 du 28 décembre 2016.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de déposer une déclaration préalable de travaux pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

à : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5 – Approbation du plan de mise en accessibilité des espaces publics

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées (article 45).

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu la décision de réaliser un plan de mise en accessibilité des espaces publics.

Vu le projet de plan de mise en accessibilité des espaces publics de la commune de Pers-en-Gâtinais porté à la connaissance de l'assemblée municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

à : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

APPROUVE – Le plan de mise en accessibilité des espaces publics de la commune de Pers-en-Gâtinais.

MANDATE – Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ce plan et l'application des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

AUTORISE – Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 20h00

Monsieur le Maire,

Gilbert BORG